

An illustration of a classroom scene. In the center, a large blue speech bubble contains text. The background features several colorful speech bubbles with icons: a green bubble with a person icon, a yellow bubble with a crossed-out dollar sign, a red bubble with an equals sign, and a purple bubble with a circular arrow icon. A green dinosaur is in the background. People are engaged in various activities: a boy with a clapperboard, a boy writing, a girl with a camera, and a girl with a notebook. A boy in the foreground is using a laptop displaying a Creative Commons license page.

## LES LICENCES CREATIVE COMMONS EXPLIQUÉES AUX ÉLÈVES

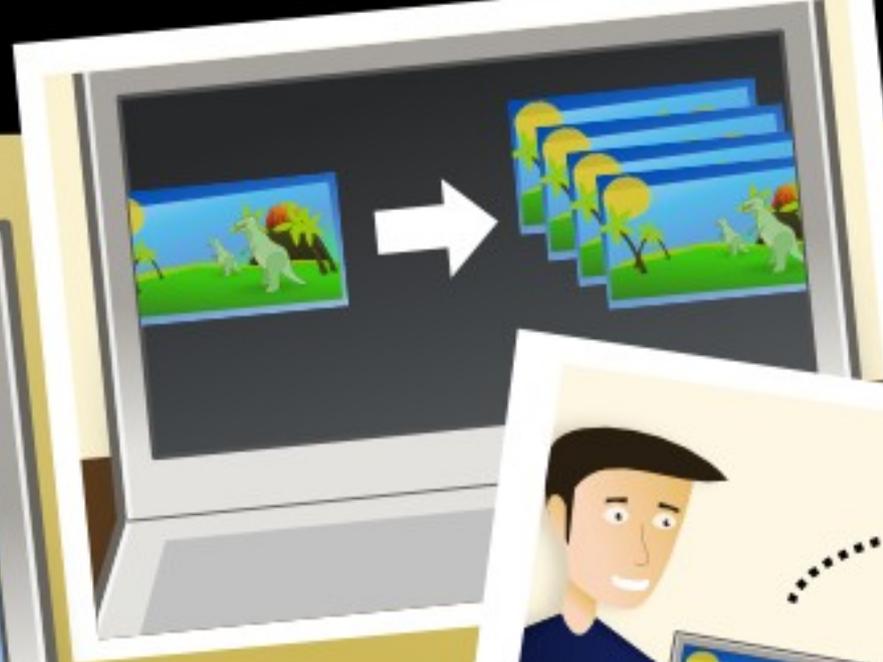
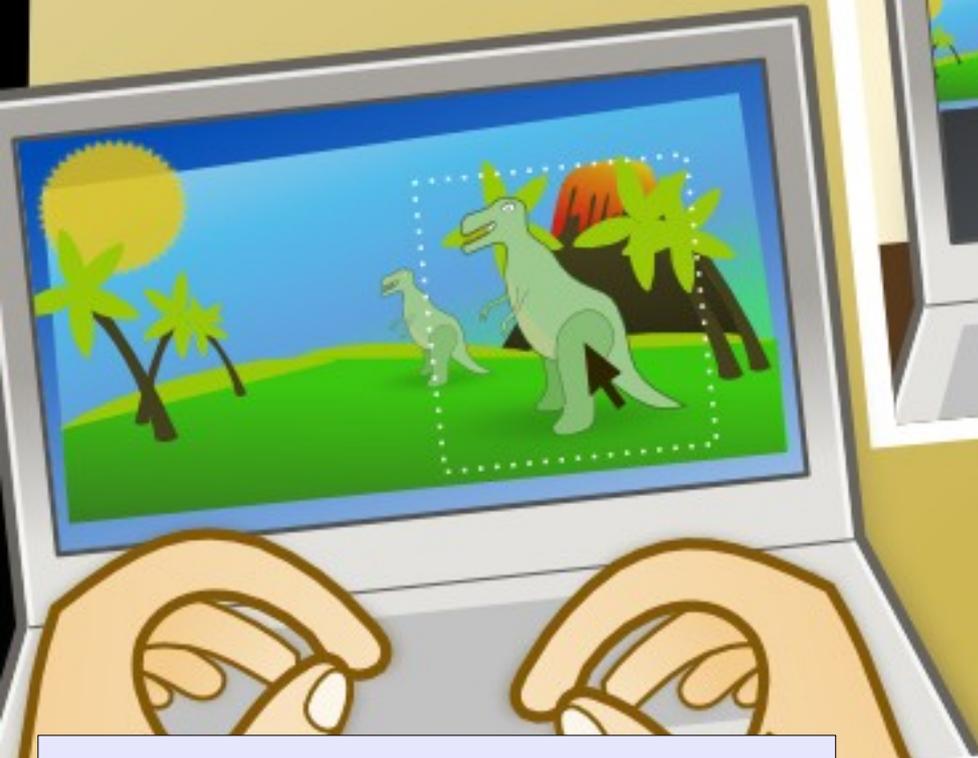
B2I :  
Domaine 2 Adopter une attitude responsable

L'élève :  
s'il souhaite récupérer un document,  
vérifie dans quelles conditions  
il a le droit de l'utiliser.

Les ordinateurs sont de  
formidables outils pour la  
**création.**

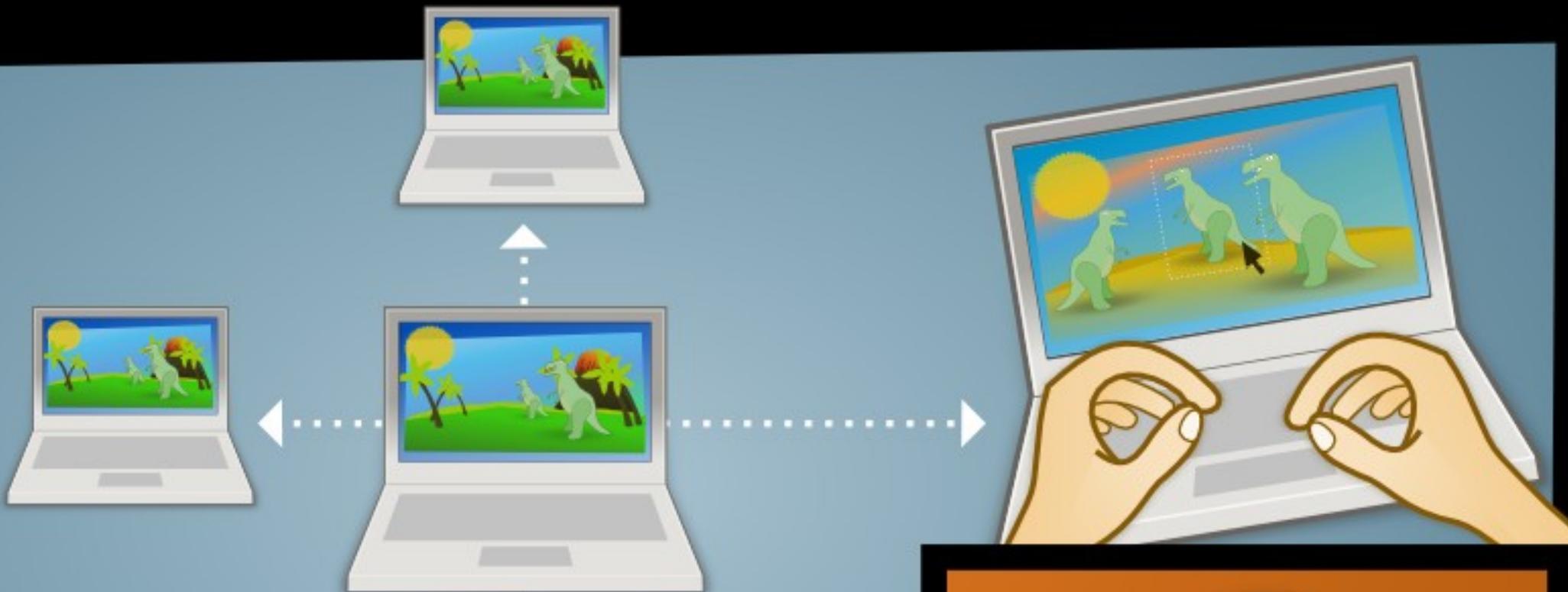
Tu peux utiliser un ordinateur  
pour **écrire des histoires, faire  
du dessin, prendre des photos,  
enregistrer de la musique et  
des vidéos.**





Mais quand tu fais un dessin sur ton ordinateur, il est possible de créer une copie à l'identique de ce dessin. Tu peux conserver un exemplaire pour toi et en donner un à un ami et même en vendre un, si tu en as envie.





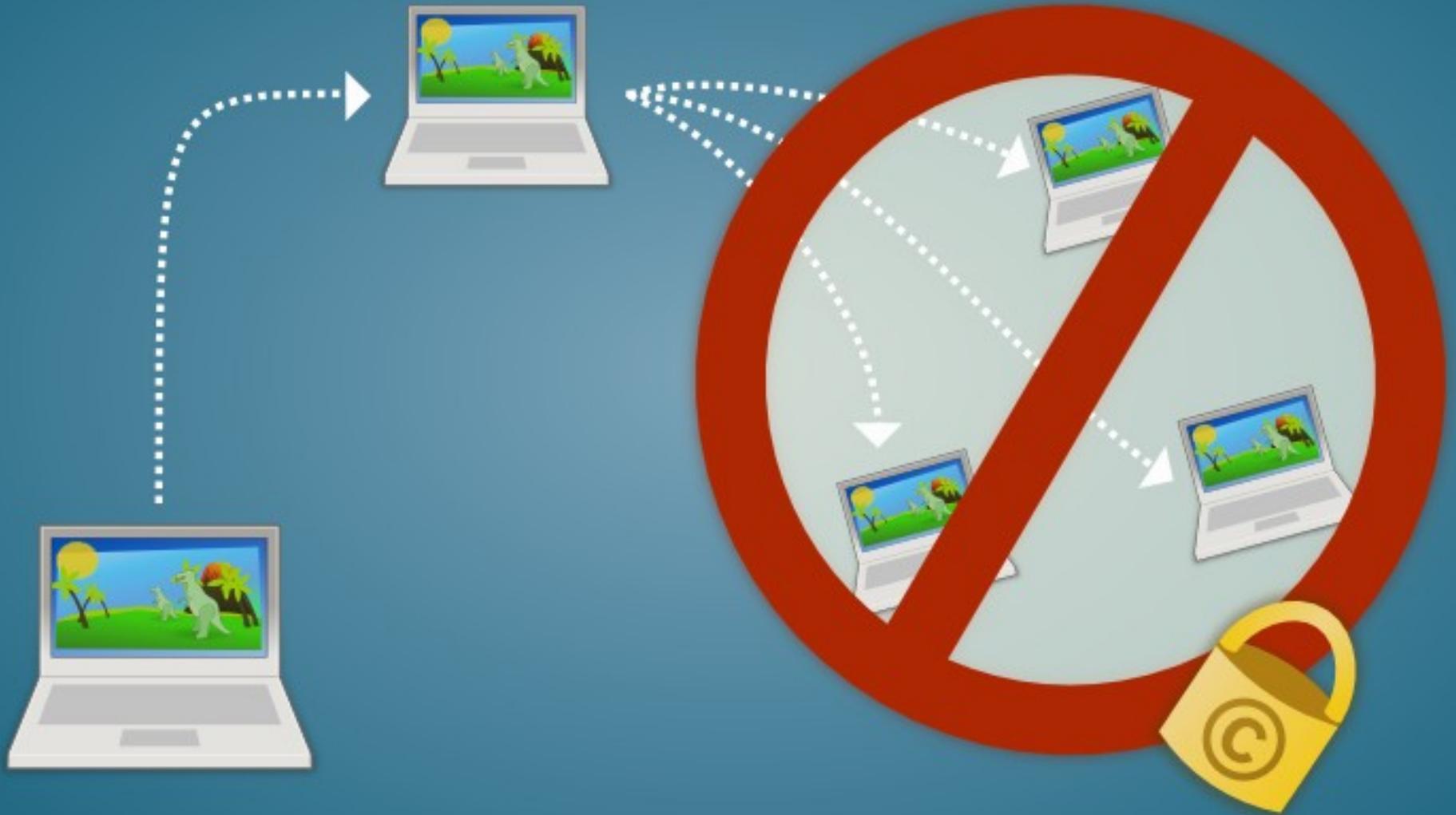
Une fois que quelqu'un a un exemplaire de ton dessin, cette personne peut en faire d'autres copies et ensuite les partager.

Cette personne a aussi la possibilité de modifier ton dessin et de le partager.

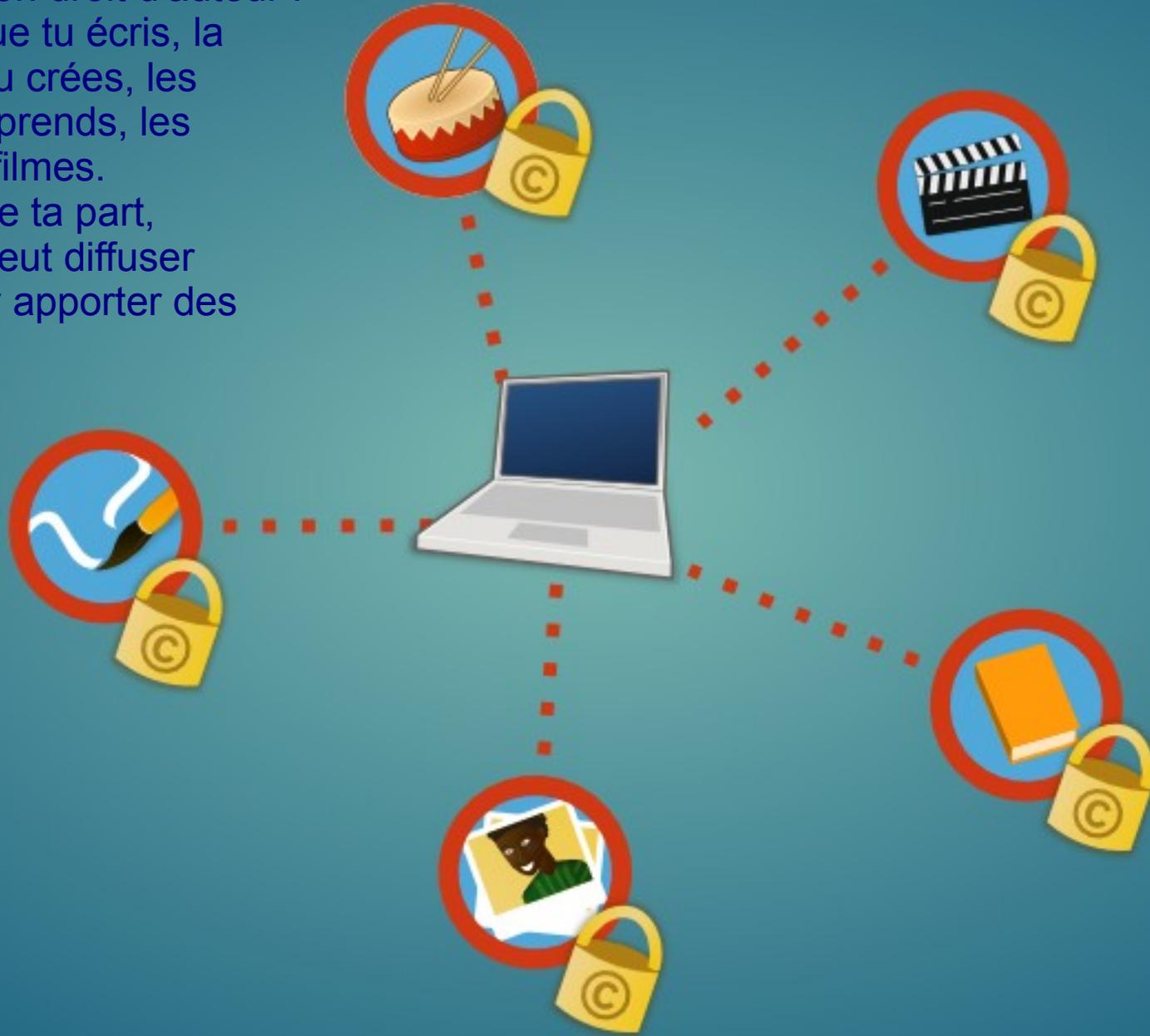
**Mais que se passe-t-il si tu n'es pas d'accord ?**



Cette personne n'a pas le droit de partager, de modifier ton dessin sans ta permission.



La loi défend ton droit d'auteur :  
les histoires que tu écris, la  
musique que tu crées, les  
photos que tu prends, les  
vidéos que tu filmes.  
Sans accord de ta part,  
personne ne peut diffuser  
ton travail ou y apporter des  
changements.



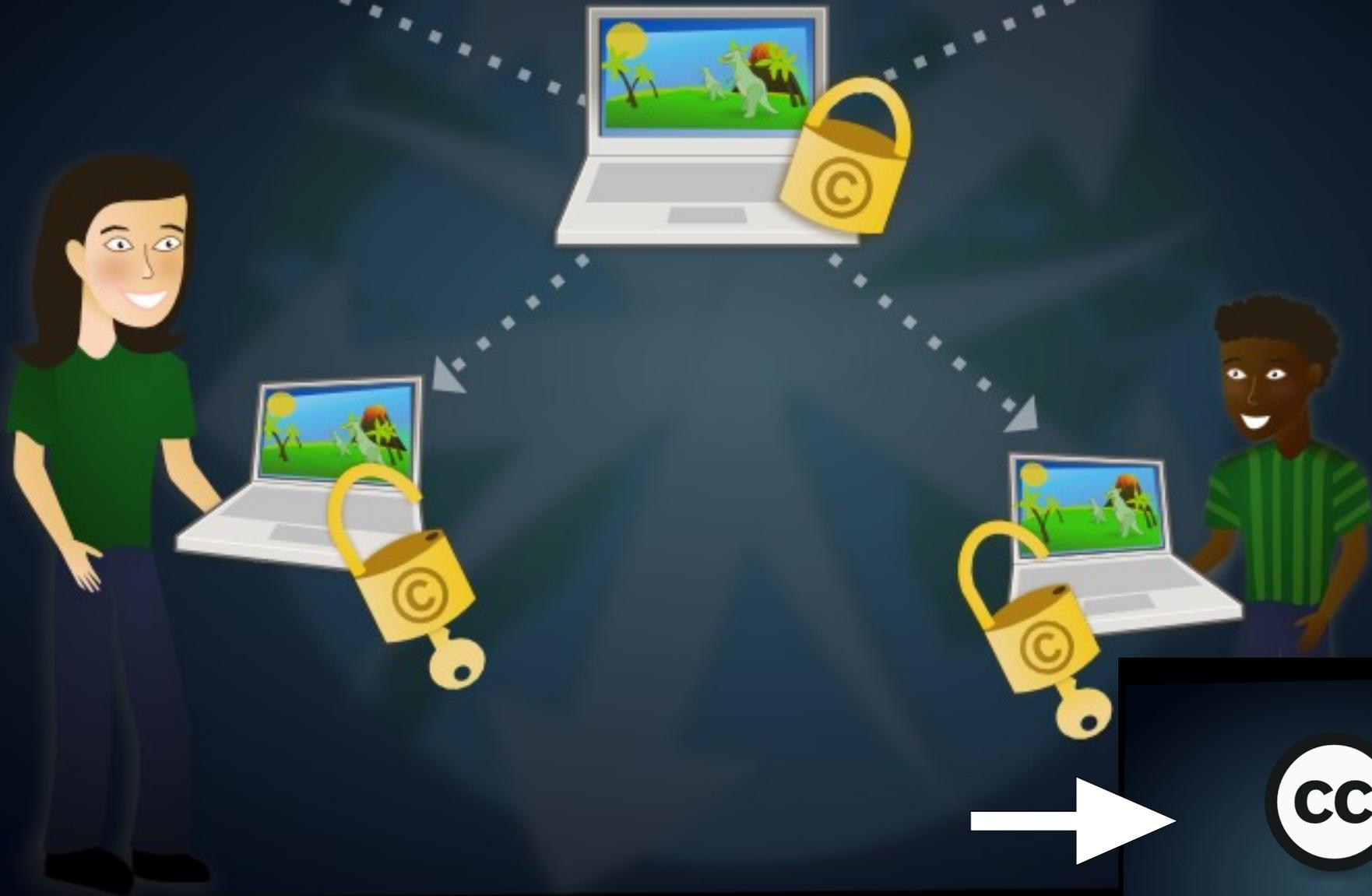


Mais que se passe-t-il si tu souhaites autoriser une personne dans le monde à partager et découvrir ton travail ?

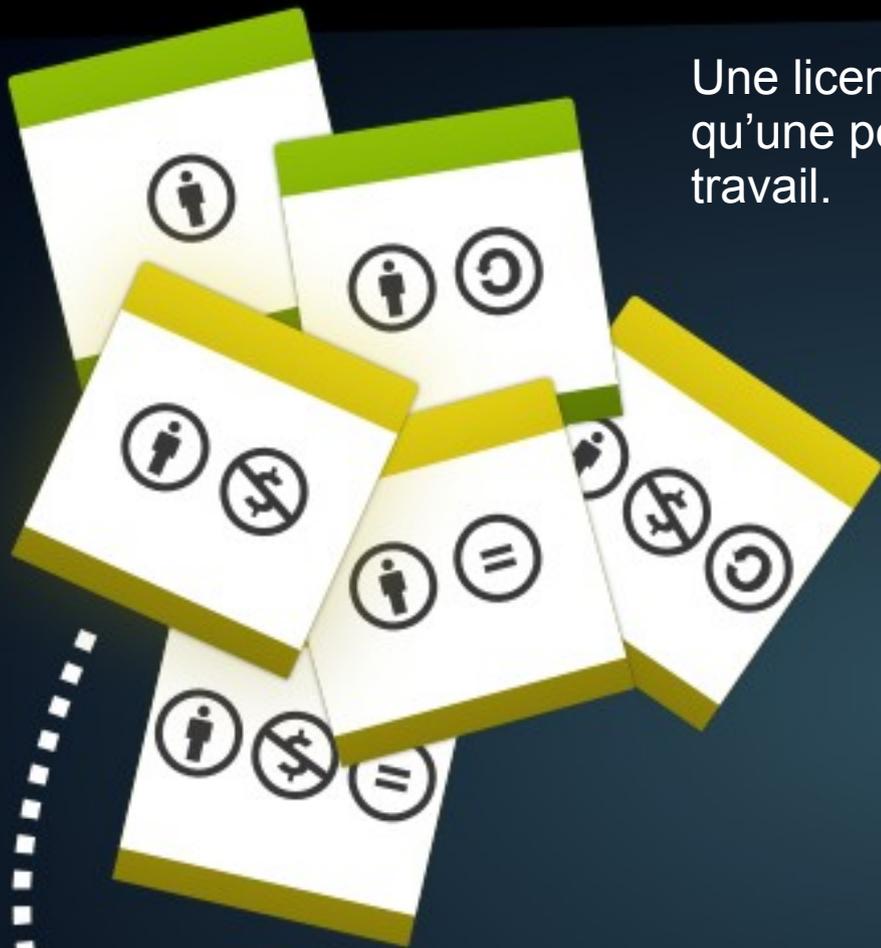


Que se passe-t-il  
si tu souhaites que d'autres  
puissent utiliser ton travail  
pour créer quelque chose de nouveau à partir de l'original ?

Si tu veux permettre le partage de ton travail à travers le monde,  
tu peux utiliser une **Licence Creative Commons**.



Une licence est un document qui définit une liste de ce qu'une personne **peut** ou **ne peut pas faire** avec ton travail.



Creative Commons propose six licences différentes qui te permettent de partager ton travail comme tu le souhaites.

**Dans tous**



**les cas**



**Je partage dans les mêmes conditions**

**Je dois citer**



**Je partage sans modifier**

**l'auteur**



**Je ne fais pas de commerce.**

**Je ne fais pas de commerce  
et je partage dans  
les mêmes conditions.**



**Je ne fais pas de commerce  
et je partage sans modifier  
l'original.**



Clique si tu veux trouver des ressources CC.



As-tu tout compris ?  
Lis la licence sous laquelle  
est ce diaporama et  
et explique ce que tu as  
le droit de faire avec  
ce fichier.

Clique si tu veux définir une licence CC pour ton travail.



Les CC expliquées aux élèves de  
[http://wiki.creativecommons.org/Sharing\\_Creative\\_Works](http://wiki.creativecommons.org/Sharing_Creative_Works)  
est mis à disposition selon les termes de la licence  
Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation  
Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0  
International.

Fondé(e) sur une œuvre à  
[http://wiki.creativecommons.org/Sharing\\_Creative\\_Works](http://wiki.creativecommons.org/Sharing_Creative_Works).